

Département : SAVOIE
Arrondissement : ALBERTVILLE
Commune : VAL D'ISERE

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le 16/03/2020

ID : 073-217303049-20200302-2020_02_20-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT, le 2 mars à 18h00

DELIBERATION N° 2020.02.20

Le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ISERE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc BAUER, Maire.

Présents : M. Marc BAUER, M. Gérard MATTIS, Mme Emmanuelle VAUDEY, M. Michel BOBBI, Mme Audrey NALIN, M. Sébastien FRISON, Mme Florence COSTERG, Denise BONNEVIE, M. Didier BONNEVIE, M. Jean Charles BORASO, Mme Jane GRIFFITHS, Mme Marie Laure MATTIS, M. Nicolas MORIANO, Mme Corinne REVERSADE, Mme Dominique MAIRE, M. Patrick MARTIN Mme Véronique PESENTI GROS

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

Absents : M. Pascal NARBONI, M. Philippe BOREL (procuration à M. Nicolas MORIANO)

Secrétaire de séance : Mme Jane GRIFFITHS

La convocation a été envoyée le 25 février 2020

La convocation a été affichée le 25 février 2020

OBJET : Adoption Budget primitif 2020 – Budget annexe « Eau et Assainissement »

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU la Loi n° 270746 de finances du 28 décembre 2019,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Eau potable et Assainissement ;

VU les documents comptables joints en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Sébastien FRISON, adjoint au Maire délégué aux finances ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

ADOpte le budget primitif 2020 pour le budget annexe **Eau potable et Assainissement**, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
VOTE EXPLOITATION	679 221,00	679 221,00
REPORT RESULTAT N-1		
TOTAL	679 221,00	679 221,00

	DEPENSES	RECETTES
VOTE INVESTISSEMENT	1 043 586,00	1 469 187,04
REPORTS RAR N-1	166 992,58	
REPORT RESULTAT N-1	258 608,44	
TOTAL	1 469 187,02	1 469 187,04

PRECISE que le budget primitif 2020 pour le budget annexe **Eau potable et Assainissement** a été établi et voté par nature.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Marc BAUER

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Emmanuel CORDIVAL

PJ

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.